

Peine capitale

M. Caouette (Témiscamingue): On passe... Any charge! On passe des règlements, on passe des lois et ce sont les gouvernements qui, les premiers, ne les font pas respecter. On a vu cela! Aujourd'hui, tout le monde, à Montréal surtout, parce que c'est dans notre province à nous, on entend les gens à la radio tous les matins, dans tous les programmes de lignes ouvertes s'opposer à l'abolition de la peine capitale, parce qu'on ne veut pas de la vengeance mais de la justice. On a peur de se promener librement sur la rue Sainte-Catherine ou sur n'importe quelle rue de Montréal. Les députés de Montréal le savent cela. Le député de Laurier (M. Leblanc) le sait. Tout le monde se plaint et ici au Parlement le solliciteur général qui vient de Montréal, qui est au courant de cela, s'il tenait un référendum ou une enquête dans sa propre circonscription, il obtiendrait exactement les mêmes résultats que ceux que nous avons obtenus. Mais il s'entête à dire: Je suis en faveur de l'abolition de la peine capitale. Monsieur l'Orateur, examinons les sondages qui sont faits parmi des députés. Dans *La Presse*, un article signé par André Ouimet, dans le *Parliamentary Bureau* du journal *The Ottawa Journal*, où on dit ceci:

Death penalty will be abolished.

Cela représente les résultats obtenus après des entrevues avec des députés. On dit ici et je cite:

[Traduction]

Selon un récent sondage Gallup, 69 p. 100 des Canadiens interrogés souhaitent le rétablissement de la peine de mort—non seulement pour les meurtriers des gardiens de prison et des policiers mais également pour les meurtriers de «toute personne innocente».

[Français]

Cela a été fait ici à Ottawa, et partout à travers le Canada, on a obtenu 69 p. 100. C'est en fait 70 p. 100, et moi je dis que c'est plus que cela, je dis 86, 87 p. 100. Monsieur l'Orateur, le référendum, on en a peur pourquoi? Parce qu'on sait que le gouvernement serait battu sur cette question. Ici nous avons, au sujet de la peine capitale, une lettre d'un Canadien concerné qui vient d'Edmonton, en Alberta, et qui veut le maintien de la peine capitale. Cette lettre vient de M. Marleau, d'Edmonton. Le solliciteur général en a une copie. Cette lettre dit: «Mr. Stanfield knows Peter Lougheed.» Elle est adressée à l'*Attorney General of Alberta*, au *Commissioner*, R.C.M. Police, au *Chief Constable R. Lunney*, et à moi-même. Alors, on établit encore clairement ici...

Une voix: Vous êtes important!

M. Caouette (Témiscamingue): Oui c'est cela! Seulement moi je vous en fais part parce que si vous n'êtes pas des vedettes, qu'au moins vous sachiez ce que vos vedettes reçoivent, du côté libéral. Monsieur l'Orateur, au sujet des lettres et des articles favorisant le maintien de la peine capitale, j'en ai une autre ici qui vient de Sudbury, en Ontario. Cela n'est pas loin d'un des députés néo-démocrates, Sudbury en Ontario. J'en ai une autre de New Westminster, en Colombie-Britannique, M. Calverley, M.D., un médecin qui dit:

[Traduction]

Monsieur,

Nous vous demandons, par la présente lettre, à vous prononcer et à voter en faveur du maintien de la peine de mort. Nous vous recommandons également de vous servir de votre influence afin que cette peine soit appliquée lorsqu'aucune circonstance atténuante ne justifie un sursis.

[Français]

Il est même contre les changements de jugements, contre les exemptions.

[Traduction]

Il faudrait également envisager des méthodes plus humaines et acceptables que la pendaison.

[Français]

Il est contre la pendaison, mais en faveur de la peine capitale.

[Traduction]

Nous sommes tous les deux nés au cœur du Canada où nous avons grandi. Nous sommes des psychiatres compétents et depuis 25 ans, nous avons interrogé et traité des Canadiens de toutes les classes sociales. A notre avis, notre passé et notre expérience nous permettent de vous faire part d'une opinion sur cette question, et il est de notre devoir, tant du point de vue professionnel que social, de le faire.

[Français]

Monsieur l'Orateur, cette lettre vient de New Westminster, Colombie-Britannique. Elle est signée par le Dr M. O. Calverley et M. R. E. Helgason, également médecin. Il y a aussi deux psychiatres...

[Traduction]

M. Gilbert: Leurs erreurs sont six pieds sous terre.

M. Caouette (Témiscamingue): Oh, oui; vous êtes bien meilleur que les médecins canadiens. Je sais qu'ils peuvent faire des erreurs tout comme vous en ce moment.

[Français]

Monsieur l'Orateur, les néo-démocrates sont toujours dans l'erreur.

[Traduction]

Vous pensez toujours avoir raison mais vous n'avez jamais raison.

Voici une lettre adressée à M. Réal Caouette, Édifices du Parlement, Ottawa, par une dame de l'Église unie.

[Français]

Celle-ci vient des *United Church Women*, et je ne sais pas trop si mon préopinant n'est pas «preacher», comme nous appelons, des *United Church Women*.

[Traduction]

Monsieur,

J'ai remarqué l'excellente position que vous avez prise relativement à la peine de mort et je prends la liberté de vous envoyer un extrait du livre d'Emil Brunner sur la loi du talion. Il jette une lumière nouvelle sur cette remarquable loi qui a été critiquée par les partisans de l'abolition de la peine capitale.

Pensez-vous qu'un homme qui entasse 30 personnes dans le placard d'un restaurant de Montréal pour les supprimer mérite de vivre?

[Français]

Monsieur l'Orateur, cette lettre est datée de la fin du mois de mars: *Thanking you for your help*. Il s'agit d'un membre de la *United Church Women*. J'en ai une autre ici qui vient de l'Église *Pentecostal Assemblies of Canada*, du 30 avril, signée par M. Charles Yates, *General Secretary*, sur le bill C-84. Il donne toute la liste à part cela des différentes régions ou, Églises, qui travaillent en coopération avec celles-ci, où on demande le maintien de la peine capitale. Dans la province de Québec, on a vu autre chose. On a vu même, je pense, l'Assemblée des Évêques catholiques demander l'abolition de la peine capitale. C'est leur droit. En tant que catholique, je suis pour le maintien de la peine capitale. Quand j'étais petit bonhomme, à la petite école, et plus tard dans les collèges, on y disait qu'un meurtrier devait être pendu, qu'il n'y avait pas d'autre solution.